



Migrants en danger, l'Europe dérive. Réagissons !

Quinze propositions

Migrations et Union européenne : rétablissons les faits, déconstruisons les peurs !

Historiquement, l'Europe a toujours été un continent de flux migratoires. L'Union européenne (UE) s'est aussi construite en partie autour de la libre circulation des personnes.

Les migrations et l'UE aujourd'hui : halte à l'idée reçue de l'invasion !

(?) **Vrai / faux**

“Les personnes migrantes s'installent majoritairement dans les pays riches”

FAUX ! Les migrations Sud-Sud sont légèrement supérieures aux migrations Sud-Nord.¹ Et à titre

d'exemple, en Afrique de l'Ouest, les migrations intra régionales représentent près de dix fois les migrations vers l'Europe.²

“ Il y a beaucoup trop d'étrangers dans l'UE ”

FAUX ! En 2012, ils représentaient 33,6 millions sur 503, 6 millions d'habitants, soit 6,5% de la population totale. Plus d'un tiers était des citoyens de l'UE vivant dans un autre État membre et moins de deux tiers étaient des ressortissants de pays non-membres de l'UE (20 millions, soit 4,1% de la population de l'UE).³

“ Il existe des statistiques précises concernant l'immigration irrégulière dans l'UE ”

FAUX ! Il existe seulement des fourchettes d'estimations. Il y aurait entre 2 et 4 millions de personnes⁴ sans-papiers dans l'UE, ce qui représente entre 0,4% et 0,79%, sachant que la plupart arrivent de façon légale sur le territoire de l'UE. Malgré cette absence de données fiables, l'UE concentre la plus grande partie de ses efforts sur la lutte contre l'immigration irrégulière.

“L’UE accueille beaucoup de réfugiés”

VRAI ET FAUX!⁵ En 2012, les États membres de l’UE ont accordé la protection à 71 580 demandeurs d’asile. Cependant, les réfugiés ne trouvent pas l’asile principalement dans l’UE: en 2013, selon l’OCDE près de neuf réfugiés sur dix ont trouvé l’asile dans les régions en développement. L’UE accueille très peu de réfugiés syriens, malgré l’ampleur de la crise humanitaire.

Roms, stop aux préjugés!

Le Conseil de l’Europe dénombre entre 10 et 12 millions de Roms dans toute l’Europe, dont 6 millions au sein de l’UE (soit 1,2% de la population de l’UE), sachant que ces chiffres incluent des communautés très hétérogènes. Beaucoup sont Roumains et Bulgares, donc citoyens de l’UE, bénéficiant d’un droit de libre circulation et de séjour.

Tous les Roms de Roumanie ne sont pas pauvres et marginaux. Et tous les Roms ne sont pas « migrants ». Selon le chercheur Martin Olivera, le taux d’émigration est le même chez les Roms et chez les Roumains (environ 10%). Les Roms « migrants » viennent essentiellement de Roumanie et dans une moindre mesure de Bulgarie. Ils sont sédentarisés de longue date dans leur pays. Ce n’est pas un mode de vie nomade qui les pousse à quitter celui-ci, mais l’exclusion et la pauvreté.

Les migrations en Europe, une richesse plutôt qu'un fardeau

Les migrations sont des facteurs dynamiques de transformation sur le plan économique, démographique, social et culturel. Selon les études actuelles, notamment de l'OCDE, l'impact des migrations sur les finances publiques est proche du zéro. Par ailleurs, une étude récente de la Commission européenne conclut que les citoyens de l'UE qui vivent dans un autre État membre ne constituent pas une charge pour les systèmes de sécurité sociale nationaux, très peu d'entre eux restant sans travail ou bénéficiant des aides du pays d'accueil.

Migrations : beaucoup se joue au niveau européen... et national

Les politiques et le droit de l'UE influencent de façon croissante les politiques nationales. Par exemple, les règles que les États membres appliquent pour délivrer des

visas « court séjour » découlent de l'application directe de textes européens.

L'UE c'est nous !

Les politiques de l'UE ne sortent pas seules du chapeau de la Commission européenne. Les États membres, représentés au sein du Conseil des ministres de l'UE, adoptent les textes européens et exercent une forte influence sur les politiques migratoires. Les députés européens que nous élisons sont également des acteurs importants. Ils adoptent conjointement avec le Conseil tous les règlements et les directives.

Une politique commune qui peine à se construire

La mise en place de politiques communes en matière d'asile et de migrations est lente et chaotique, les États membres étant réticents à abandonner leur souveraineté. Malgré plusieurs textes européens visant à harmoniser les règles en matière d'asile, les chances d'obtenir une protection diffèrent du tout au tout selon les pays. C'est malheureusement sur le volet sécuritaire que les États membres arrivent à se mettre d'accord plus facilement.

Europe fermée, droits des étrangers en danger

Les efforts de l'UE sont concentrés sur la lutte contre l'immigration irrégulière et le contrôle des frontières extérieures. Leurs conséquences sont dramatiques pour les personnes migrantes.

Quand l'UE se barricade, les migrant(e)s risquent leur vie⁶

19 507 personnes sont mortes aux frontières de l'UE depuis 1988. La politique de fermeture de l'UE crée un cercle vicieux. Les voies d'accès « légales » au territoire de l'UE sont très restreintes, ce qui force les personnes migrantes à emprunter des filières clandestines et génère des sans-papiers. Dans le même temps, les pays de l'UE, sous le prétexte de cette immigration dite « clandestine », déploient un dispositif policier et militaire sans précédent pour contenir et empêcher l'accès au territoire européen des personnes migrantes. Mais loin de dissuader les personnes de rejoindre

l'Europe, cela les contraint à emprunter d'autres routes plus dangereuses.

Frontex : «veiller sur» ou «surveiller» ?

L'Agence Frontex a pour mandat la lutte contre l'immigration dite «clandestine», et non le sauvetage en mer. 3 300 personnes auraient déjà trouvé la mort aux abords de l'île de Lampedusa depuis 2002, alors que l'agence est en fonction depuis 2005 et que ses moyens sont passés de 19 millions d'euros en 2006 à 94 millions d'euros en 2013.⁷

Des migrant(e)s enfermé(e)s comme des criminels

L'enfermement des personnes migrantes s'est banalisé dans l'UE ces dernières années. Le nombre de lieux d'enfermement en Europe et à ses frontières est passé de 324 à 473 en douze ans.

En 2012, 570 660 étrangers ont été détenus dans le territoire de l'UE. 252 785 en ont été expulsés, près de la moitié vers des pays de l'UE et non vers leur pays d'origine.

L'UE dépense des millions pour financer la construction de camps sur son territoire ou dans ses pays voisins. Et

elle autorise la détention administrative sur son territoire des étrangers pour une durée maximale de 18 mois.⁸

Alerte à la xénophobie et à la discrimination !

Les actes racistes et xénophobes sont en augmentation dans plusieurs États membres de l'UE. Les politiques répressives et sécuritaires actuelles favorisent la xénophobie et toutes sortes de peurs qui se développent dans un contexte de crise sociale. Le durcissement des politiques d'immigration contribue à la précarisation et à l'exclusion sociale des personnes migrantes dans les États membres de l'UE qui font partie des populations les plus vulnérables, subissant de nombreuses discriminations.

Rappelons l'UE à ses valeurs et à ses obligations !

L'UE et ses États membres sont censés respecter et protéger les droits des personnes migrantes,

comme leur impose le droit de l'UE et toute une série de conventions internationales. Le Traité de Lisbonne rappelle les valeurs communes de l'UE, dont le respect de la dignité humaine, l'égalité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, la justice. L'UE doit aussi respecter la Charte des droits fondamentaux, juridiquement contraignante, qui s'applique non seulement aux citoyens européens mais aussi aux personnes migrantes. Le droit de l'UE peut, dans certains cas, faire progresser les droits nationaux, à condition qu'il soit bien appliqué par ses États membres.

Société civile et députés européens, réagissons et agissons!

Une société civile informée et vigilante est nécessaire pour suivre de près les choix politiques faits au niveau européen et alerter des dérives. Nous devons demander des comptes à notre gouvernement et aux députés européens, les pousser à respecter leurs obligations en matière de droits humains et de solidarité avec les personnes migrantes.

En tant que citoyens européens, nous pouvons

également agir, par exemple lors des élections européennes, en votant pour des candidats prêts à défendre des politiques respectueuses des droits des personnes migrantes.

Les députés européens sont co-responsables des conséquences des politiques migratoires de l'UE sur les droits des personnes migrantes. A travers ses différentes prérogatives, le Parlement européen doit pousser l'UE à baser ses politiques sur le respect des droits fondamentaux. Il doit aussi veiller à ce que ses politiques permettent une participation accrue de la société civile ainsi que la solidarité entre États membres, afin d'assumer collectivement l'accueil des personnes migrantes.

Sources

1. OCDE, 2013
2. Nations Unies, 2012
3. et 5. Eurostat, 2012
4. Projet Clandestino
6. Fortress Europe
7. et 8. Migreurop

